

*République Française – Département de l'Isère*  
**Commune de Saint Etienne de Crossey**

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2016**

Le 11 avril 2016 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GAUJOUR Jean François, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2016

**Présents** Mmes DALLES, GABASIO, KATAN, MALL, MARRANT, MONTEREMAL, MOSCA.

Mrs ARMAND, BERENGER, BOIZARD, GAUJOUR, HURE, ROUDET, VERGUIN, TROUILLOUD

**Pouvoir** : Mme COATTRENEC donne procuration à Mme MONTEREMAL, Mme PEYLIN donne pouvoir à Mme MARRANT,  
M. PELLET donne procuration à M. ROUDET, M. DAST donne procuration à Mme MOSCA

Absent : Mmes MULLER, SCOLARI

Le compte rendu de la séance du 21 mars 2016 est approuvé.

Modification de l'ordre du jour : Ajout de deux délibérations

- Transfert de l'exercice de la compétence « Mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) » au SEDI
- Désignation délégués au Parc de chartreuse

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur GAUJOUR Jean François propose Monsieur Roger TROUILLOUD - adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire ouvre la séance

Monsieur le Maire fait part au Conseil des décisions prises en vertu de la délibération n°29 du 7 avril 2014 donnant délégation au Maire :

**Décision 16/2016** : Contrat de location Monsieur HUBERT

**Décision 17/2016** : MAPA maintenance des extincteurs, des alarmes incendie, du robinet d'incendie armé et des systèmes de désenfumage

**Décision 18/2016** : Convention d'occupation précaire de la grande salle du gymnase - Lycée les Gorges

- Décision 18/2016** : Renonciation DPU Vte BARNIER Bruno à M. MANGILLI Patrick - appartement en duplex "LE TARAMON"
- Décision 19/2016** : Renonciation DPU Vte BARNIER Bruno à M. MANGILLI Patrick - Cave et place stationnement Bât. "LA SURE"
- Décision 20/2016** : Renonciation DPU Vte BARNIER Bruno à Mme PENELON Clémentine - appartement "LE TARAMON"
- Décision 21/2016** : Renonciation DPU Vte BARNIER Bruno à Mme PENELON Cl-- Cave et place stationnement Bât. "LA SURE"
- Décision 22/2016** : Renonciation DPU Vte BAULT Emmanuel - Les Didiers E 663 à LEBRAT Damien / DESCOTTES Sarah
- Décision 23/2016** : Renonciation DPU Vte Cts VERGUET - La Girronnière C 860 - 9, Lot. LA CHARMETTE à VERGUIN Laurent
- Décision 24/2016** : Renonciation DPU Vte ROJAT Michèle- La Vigne D 861 à PERTUSIER Damien / HUSTACHE Julie
- Décision 25/2016** : Contrat de cession des droits d'exploitation d'un spectacle - Malcom Potter Vocal Jazz Trio
- Décision 26/2016** : Contrat réalisation d'un cycle d'escalade - Ecole élémentaire
- Décision 27/2016** : Contrat atelier montgolfière - Ecole élémentaire

<b>Délibération N° 26/2016 :</b>
----------------------------------

**DEMANDE DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE ET DE FINANCEMENT AU SEDI POUR DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ; ROUTE DU CREST ET CHEMIN DU REPOSOIR**  
**Affaire : 16.176.383**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SEDI peut assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux d'éclairage public, et apporter un financement de ceux-ci.

Il est proposé au Conseil Municipal que la Commune sollicite à la fois la maîtrise d'ouvrage déléguée et l'aide financière du SEDI pour les travaux sur le réseau d'éclairage public programmés en 2016. Cette opération consiste à réaliser les travaux d'éclairage public ROUTE DU Crest et chemin du reposoir.

Le SEDI ne propose une aide que lorsque le matériel d'éclairage public installé répond à certains critères d'efficacité énergétique, permettant l'obtention de certificats d'économie d'énergie (CEE). Il est donc proposé au Conseil municipal de porter une attention particulière à la performance des équipements installés afin de prétendre à cette aide. Il est à noter qu'en tant que maître d'ouvrage délégué, le SEDI se chargera de la demande de CEE en son nom auprès des services instructeurs.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette opération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après délibération et à l'unanimité

**ACCEPTTE** la réalisation des travaux d'éclairage public route du Crest et chemin du reposoir, dont le montant estimatif s'élève à 15 825,00 € TTC.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de ces travaux par le SEDI.

**DEMANDE** que le SEDI intègre son aide financière à l'éclairage public dans le plan de financement des travaux d'éclairage public, dont la maîtrise d'ouvrage déléguée lui est confiée.

**Délibération N° 27/2016 :****AFFILIATION DE LA COMMUNE A L'UFOLEP**

Monsieur le Maire, explique au Conseil que l'affiliation de la commune à l'UFOLEP permet aux associations et principalement à l'AEJ, la crèche, le RAM de bénéficier de l'intervention de l'UFOLEP dans le cadre sportif, motricité et secourisme.

Le montant de l'affiliation, 160 €, a été voté au budget 2016, article 6574.

Il est nécessaire maintenant d'autoriser le Maire à signer le dossier d'affiliation

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le dossier d'affiliation à l'UFOLEP.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après délibération et à l'unanimité

Autorise le Maire à signer le dossier d'affiliation à l'UFOLEP

**Délibération N° 28/2016****TRANSFERT DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE « MISE EN PLACE ET ORGANISATION D'UN SERVICE COMPRENANT LA CREATION, L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES DE CHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE) » AU SEDI**

Vu, les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37, permettant le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités,

Vu, les statuts du SEDI approuvés à l'unanimité par ses membres et ratifiés par arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2014 et notamment l'article 2.7 habilitant le SEDI à mettre en place et organiser, pour ceux de ses membres qui lui ont confié cette compétence, un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables,

Considérant que le SEDI souhaite engager un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire isérois,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 2.7 des statuts du SEDI, le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » suppose les délibérations concordantes du Comité syndical et de l'organe délibérant du membre,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ✓ Approuve le transfert de la compétence «infrastructures de charge pour véhicules électriques» au SEDI pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.
- ✓ Adopte les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence approuvées par le Bureau du SEDI en date du 7 décembre 2015.
- ✓ S'engage à accorder pendant 4 ans à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement au moins pour un temps donné (via l'utilisation du disque bleu par exemple) aux utilisateurs de véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire

communal, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité.

- ✓ Met à disposition du SEDI, à titre gratuit, les terrains nus ou aménagés nécessaires à l'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques ».
- ✓ S'engage à verser au SEDI les participations financières dues en application de l'article 2.7 des statuts du SEDI et aux conditions administratives, techniques et financières.
- ✓ S'engage à inscrire les dépenses correspondantes au budget municipal et donne mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au SEDI.
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » et à la mise en œuvre du projet.

### Délibération N°29/2016

## DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le délégué titulaire au syndicat mixte du Parc Naturel Régional de Chartreuse, Monsieur Frédéric REGAZZONI ayant démissionné de son mandat de conseiller municipal de la commune, il est nécessaire de désigner un autre représentant.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal par 21 voix, désigne:

Délégué titulaire :

- Monsieur Hubert BERENGER

Délégué suppléant :

- Monsieur Fabrice HURE

Du Conseil municipal au sein du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Chartreuse

## QUESTIONS DIVERSES

### POINT COMMISSIONS :

#### Finances et sports:

Le notaire a été saisi pour établir l'acte pour l'achat de la boulangerie.

Une rencontre aura lieu avec Rossignol pour évoquer le devenir du parking.

Prochaine commission le 17 mai 2016

#### Urbanisme :

Madame Marrant enverra aux élus un tableau récapitulatif des différents dossiers déposés depuis le début de l'année. La première phase du schéma des eaux pluviales va se terminer. Madame Marrant et Monsieur Berenger seront très vigilants sur le rendu de l'étude

Prochaine commission le 25 avril

#### Travaux :

Une réunion aura lieu le 28 avril sur la place Fagot avec Verdi et EVD pour mettre au point la répartition des travaux pour la réfection des parkings.

Monsieur le Maire et Monsieur Boizard ont rencontré une personne du Pays Voironnais concernant l'implantation d'un bâtiment pour la fibre optique, un emplacement pourrait être envisagé.

L'inversion du sens du chemin de la Burletière est mise en place  
Prochaine commission : le 26 avril 2016

Vie du village

Les deux spectacles du mois d'avril qui ont été programmé en partenariat l'un avec le Grand angle et l'autre avec Voiron Jazz festival ont eu du succès. Le nombre de spectateur était satisfaisant, ce qui incite la commission à poursuivre la programmation des spectacles avec un partenariat.

Le Troc'o plante aura lieu le 24 avril

Prochaine commission : 12 avril 2016 pour les échos de Crossey  
26 avril 2016 pour la saison culturelle

Enfance jeunesse et action sociale

Madame Marrant rappelle que l'école élémentaire a organisé une matinée scrabble le 27 avril.

Le Comité de pilotage pour le CEJ jeunesse aura lieu le 4 mai 2016.

Prochaine commission : 26 avril 2016

Monsieur Roudet fait le compte rendu de la réunion sur la fibre optique auquel il a assisté/ le développement de la fibre optique par le Pays Voironnais a été repris par le département. Le but est de raccorder tous les foyers de l'Isère d'ici 2024. Pour le Pays Voironnais ce pourrait être dès 2021.

Monsieur le Maire fait le compte rendu de diverses réunions de la CAPV

\*\*\*\*\*

Clôture de la séance à 22 h 30

\*\*\*\*\*

<p><b>LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE LUNDI 09 MAI 2016 A 20H30 DANS LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p>
---

**Affiché le 18 avril 2016**